AVIS D'ATTRIBUTION

- **Acheteur :**

Montélimar-Agglomération
Représentant : Représentant légal du pouvoir adjudicateur
Adresse :
1, Avenue Saint-Martin
Maison des Services Publics
26208 MONTELIMAR Cedex
Téléphone : 0475531074
Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr
Site internet : https://www.montelimar-agglo.fr/

- **Objet du contrat :**

Intitulé : Fourniture et la livraison de titres-restaurant sur support physique type carte à puce

Le présent marché concerne les prestations relatives à la fourniture et la livraison de titres-restaurant sur support physique type carte à puce pour le personnel de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, de la commune de Montélimar, du centre communal d'action sociale de Montélimar (C.C.A.S.) et de la commune de La Laupie
A titre indicatif et sans engagement de la part du pouvoir adjudicateur, ses besoins annuels

sont estimés à

- 60 766 titres environ sur support physique type carte à puce pour 536 bénéficiaires pour Montélimar-Agglomération ;
- 51 770 titres environ sur support physique type carte à puce pour 392 bénéficiaires pour la commune de Montélimar ;
- 2286 titres environ sur support physique type carte à puce pour 15 bénéficiaires pour le C.C.A.S. de Montélimar ;
- 900 titres environ sur support papier pour 6 bénéficiaires pour la commune de La Laupie

Code cpv : 30199770-8 : Chèques-repas
Nature : Services
Type de contrat : Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).
Référence de la consultation : 2026S0009
Lieu d'exécution : La livraison des supports aura lieu sur le territoire de la communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération ou à défaut au domicile des bénéficiaires.
Code NUTS : FRK 23
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : OUI

■ Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Critère de qualité - Valeur technique : Coef : 3

Critère de qualité - Prix : Coef : 1

Critère de qualité : Développement durable : Coef :1

■ Résultat de la consultation :

Nombre d'offres reçues : 4
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Contrat n°S260055 (AGGLO) - M260043 (VILLE)- L-2026.09.01 (LA LAUPIE) – CCAS-2026.09.01 (CCAS), attribué le 6 octobre 2026 à UP COOP (92230) pour un montant de 3 887 800,00 €

Le marché est susceptible d'être sous-traité : OUI
La part sous-traitée est inconnue

■ Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP1135
38022 GRENOBLE cedex
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :
Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R421-7 du Code de Justice Administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de Justice Administrative après la conclusion du contrat.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP1135
38022 GRENOBLE cedex
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

Autres informations :

Publication antérieure relative à la présente procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au J.O.U.E. au B.O.A.M.P. du 11 mai 2026, et inséré sur le site internet de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération le 11 mai 2026.

Information sur les options

Option : OUI

Il est prévu une option au sens du droit communautaire : En cas de nécessité de réalisation de prestations similaires, le recours au marché sans publicité ni mise en concurrence suivant l'article R.2122-7 du Code de la commande publique pourra être utilisé dans un délai de trois (3) ans à compter de la notification de l'accord-cadre.

Modalités de consultation des marchés :
Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies par une demande écrite et formulée auprès du service commande de l'acheteur dans les conditions fixées par les articles L3001-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHE :

Valeur totale du marché :

Le montant indiqué correspond au montant total H.T. maximum et sur la durée totale du marché, soit quatre (4) ans.

L'accord cadre est conclu à bons de commande dans les limites annuelles, suivantes :

- Montélimar-Agglomération :
 - Montant minimum annuel : 400 000,00 € H.T.
 - Montant maximum annuel : 525 000,00 € H.T.

- La ville de Montélimar :
 - Montant minimum annuel : 325 000,00 € H.T.
 - Montant maximum annuel : 410 000,00 € H.T.

- Le centre d'action social de la ville de Montélimar :
 - Montant minimum annuel : 14 000,00 € H.T.
 - Montant maximum annuel : 24 000,00 € H.T.

- La ville de La Laupie :
 - Montant minimum annuel : 6 475,00 € H.T.
 - Montant maximum annuel : 12 950,00 € H.T.

Multi-attribution : non
Procédure d'urgence : non

Marché réservé : non
Mutualisation : groupement de commandes (La communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, la ville de Montélimar, le Centre Communal d'Action Sociale de Montélimar et les communes de Montélimar-Agglomération ont constitué un groupement de commandes ouvert et permanent au sens des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique.)
Durée du contrat : 48 Mois à compter d'une date fixée, fin prévue le 01/11/2030

- **Date d'envoi du présent avis :** 9 octobre 2026

Le Représentant légal du pouvoir adjudicateur